Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 26/10/2026
ID : 001-200029999-20261016-D_2026_55-DE

D-2026-55

Rives de l'Ain
Pays du Cerdon
Communauté de communes

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION DE COMPÉTENCE CONFÉRÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 13 MAI 2026

Objet : Convention-type avec l'éco-organisme Refashion pour la collecte des Textiles, Linges et Chaussures (TLC) en déchèteries – Année 2026

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.541-10, L.541-10-1 11° et R.541-102 à R.541-105 ;
Vu la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés exercée par la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon ;
Vu la convention de partenariat avec l'association Tremplin pour la collecte et la valorisation des Textiles, Linges et Chaussures (TLC) – Projet « Textile 360 » ;

Refashion est l'éco-organisme agréé pour les Textiles, Linges et Chaussures (TLC). Il propose aux collectivités une convention-type pour la collecte des TLC usagés en déchèterie.
Les déchèteries de la communauté de communes sont équipées de conteneurs mis à disposition et collectés par l'association Tremplin, opérateur conventionné par Refashion, dans le cadre du partenariat « Textile 360 ». Les conteneurs installés dans les communes relèvent quant à eux de la convention entre Tremplin et Refashion.

La convention est signée sans modification. Elle est conclue à partir du 01/11/2026 pour un an et reconduite tacitement chaque année.

Enfin, la communauté de communes remet l'ensemble des TLC collectés en déchèterie à un opérateur conventionné par Refashion.

La Présidente,
DECIDE de signer la convention-type 2026 avec Refashion, annexée ci-jointe.

Fait à Jujurieux, le 16 octobre 2026
La Présidente,
Angie AIME

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON

1, Place de l'Hôtel de Ville – 01640 JUJURIEUX
Tél. 04 74 37 13 32 • accueil@ain-cerdon.fr